

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 28 février 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMEN

**N°06 – DB du 28/02/2019**

**Rapporteur : M. GRANDBASTIEN**

**Plateforme d'instruction du Droit des Sols – Budget prévisionnel 2019  
et calcul de la participation de la CC de Seille et Grand Couronné**

Dans le cadre de la mise à disposition de la plateforme d'instruction du Droit des Sols, à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, la convention portant sur la mise à disposition du service d'instruction du Droit des Sols prévoit que le budget prévisionnel est déterminé par délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, dont relève le service commun d'instruction. La convention portant sur la mise à disposition du service d'instruction du Droit des Sols prévoit dans son article 14-2 que le budget prévisionnel est réajusté chaque année à partir du dernier compte administratif, actualisé des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Le budget prévisionnel est porté à la connaissance de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné chaque année.

Un document annexe précise le montant des charges fixes du service et le montant des charges proportionnelles.

La participation de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné pour l'année écoulée est réajustée en conséquence ainsi que la participation prévisionnelle pour l'année à venir.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver le budget prévisionnel 2019 et le montant prévisionnel de la participation qui sera demandé à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné au titre de l'année 2018 qui s'élève à 136 305 euros.

Le détail des coûts facturés au titre de 2018 ainsi que des coûts prévisionnels du service pour l'année 2019 est joint en annexe.

**Je vous laisse le soin de délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme du 21 février 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné au fonctionnement de la plateforme d'Application du Droit des Sols, qui s'élève à 136 305 euros.

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions et signer tout acte nécessaire pour la facturation de cette somme.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC